

	1 ^e participant :	2 ^e participant :	3 ^e participant :	4 ^e participant :
Prénom :				
Nom :				
Adresse :				
NPA Lieu :				
Tél. privé :				
Tél. prof. :				
Portable :				
E-Mail :				
Date de naissance :				
Profession :				
Nationalité :				
N° passeport :				
Validité :				

THEME DU VOYAGE : _____

Dates : _____ Lieu : _____

Partenaire / Co-animateur avec Delfine Francillon : _____

Etes-vous au bénéfice d'une assurance annulation de voyage ? Oui Non

Compagnie : _____ Numéro de police : _____

Si vous n'en avez point, veuillez en contracter une, par exemple en Suisse (Sur demande pour la France) :

La Poste (pour 1 ou 2 semaines), TCS, Mobi Tour

Savez-vous nager ? Oui Non

Avez-vous des peurs liées à l'eau (profondeur par ex.) ? Oui Non

Avez-vous envie de faire de la plongée ? Oui Non

Autres remarques : _____

Par carte de crédit (supplément 2,95%) Sur compte bancaire (frais à votre charge)

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales ci-après ainsi que de l'entier du dossier de ce voyage.

J'accepte les conditions générales liées à ce contrat. (Votre inscription sera prise en compte uniquement si cette case est cochée – Merci d'avance)

Lieu et date : _____ Signature (1) : _____

Lieu et date : _____ Signature (2) : _____

Lieu et date : _____ Signature (3) : _____

Lieu et date : _____ Signature (4) : _____

Ces conditions générales de voyage règlent les rapports juridiques entre vous-même et Voyages Delfinée - Delfine Francillon (ci-dessous la mandante) à St-Légier, en ce qui concerne l'arrangement forfaitaire pour le voyage choisi. Ces conditions ne s'appliquent pas au billet d'avion, s'il est contracté par vos soins.

1. Conclusion du contrat

Le contrat prend effet quand votre inscription par écrit (lettre ou mail avec signature scannée) est acceptée sans réserve. Dès ce moment, les droits et obligations qui découlent du contrat prennent effet tant pour vous que pour Voyages Delfinée - Delfine Francillon.

Les désirs particuliers et variantes de voyage font partie intégrante du contrat s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par la mandante.

2. Prix

2.1 Le prix du voyage est indiqué dans la brochure décrivant le voyage.

Sauf disposition différente dans le prospectus ou le tarif, les prix des arrangements s'entendent par personne en Francs suisses ou en Euros, logement selon les disponibilités.

Toute demande de chambre individuelle sera possible moyennant un supplément, qui vous sera proposé séparément, selon la disponibilité et le site.

2.2 Chaque voyage de groupe est calculé selon un nombre de participants minimum.

Il est possible, dans certains cas exceptionnels, que le prix convenu doive être majoré. Les augmentations de prix peuvent intervenir dans les cas suivants :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint
- pour les billets d'avion : éventuelles hausses de carburants ou augmentation de taxes et redevances officielles
- une modification importante du taux de change
 - Si le coût des prestations comprises dans le voyage augmente, il peut être répercuté sur le voyageur et le prix du voyage est augmenté en conséquence. La mandante appliquera l'augmentation de prix au plus tard 15 jours avant le départ. Si la hausse dépasse 10%, vous pouvez exercer les droits du point 5. Modifications

3. Acomptes

Les acomptes suivants doivent être versés dès que le voyage est confirmé et que la mandante a accepté sans restriction votre inscription.

- Modalités des acomptes
 - Dès l'envoi de la confirmation écrite par la mandante : 40% du montant global (non remboursable)
 - 45 jours avant le départ : le solde du montant global

Si la mandante ne reçoit pas les acomptes et le solde dans les délais prescrits, elle peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon point 4.

- Réservation à court terme

Pour toute réservation à court terme, soit dès 45 jours avant le départ, le montant total devra être payé lors de la réservation.

4. Annulation ou modification du voyage

Toute modification ou annulation du voyage doit être faite par lettre recommandée auprès de Voyages Delfinée - Delfine Francillon - Rte de Châtel-St-Denis 176 - 1806 St-Légier - Suisse

4.1 Annulation

Tout voyage peut être annulé jusqu'à 2 mois avant le départ, mais l'acompte de 40 % n'est pas remboursable.

En cas d'annulation passé ce délai, il est perçu l'entier du prix du voyage, dans ce cas, veuillez vous référer à votre assurance annulation.

Le voyage ne peut être annulé que pour raisons graves, accident ou maladie. Il convient alors de transmettre votre facture avec un certificat médical à votre assurance annulation, qui fera le nécessaire pour vous rembourser.

Le montant total de la facture est dû par la mandante, votre place étant quand même facturée par les prestataires sur place.

4.2 Assurance annulation

L'assurance annulation est obligatoire. S'il vous arrivait de vous désister pour quelque raison, vous avez l'obligation de payer ce voyage en vous référant aux conditions du point 4 Annulation.

5. Modifications

Des modifications de prix peuvent avoir lieu et sont notées au point 2.2

Si des frais imprévus ou inévitables ou la sécurité également l'exigent, la mandante se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage ou certaines prestations convenues (logement, itinéraire, site, etc..) et fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement. Le voyage peut aussi être reporté à une autre date par manque de participants.

En cas de tels changements, vous serez rapidement informés et vous pouvez :

- accepter les changements
- résilier **par écrit** le contrat dans les 5 jours suivant la réception de la communication et le prix du voyage, s'il a été versé, vous sera remboursé

A défaut de vos nouvelles suite à tous changements qui pourraient survenir (modifications, hausses de prix, etc.), nous admettons que vous acceptez lesdites modifications (le cachet de la poste faisant foi pour le délai de 5 jours).

6. Annulation ou modification du voyage par Voyages Delfinée - Delfine Francillon

- Nombre minimum de participants

Ces voyages impliquent un nombre minimum de participants. Si le nombre de personnes inscrites pour le voyage est inférieur au nombre minimum de participants, la mandante peut annuler le voyage au plus tard 30 jours avant la date de départ fixée ou augmenter le prix pour assurer le départ (indiqué au point A de la brochure) ou encore reporter le voyage à une date ultérieure.

Dans ce cas, vos droits sont ceux mentionnés au point 5; toute autre prétention à l'encontre de la mandante est exclue.

- La mandante peut annuler le voyage en cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, troubles sociaux, etc..) ou pour cause de maladie ou accident.

Dans ce cas, vos droits sont ceux mentionnés au point 5; toute autre prétention à l'encontre de la mandante est exclue.

- Si votre programme doit être modifié, transformé ou interrompu pendant que vous voyagez, pour des raisons, telles que problèmes météorologiques ou climatiques, catastrophes naturelles, grèves, manifestations, guerres, problèmes avec les prestataires sur place, etc., La mandante ne sera en aucun cas tenu pour responsable et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement. Celle-ci fera tout son possible pour trouver une solution de remplacement idéale.
- Si vous êtes obligés d'interrompre ou d'annuler le voyage pour un motif quelconque, le prix de l'arrangement de voyage ne pourra pas vous être remboursé. Dans les cas urgents (maladie, accident, décès, etc..) la mandante fera son possible pour vous aider à organiser votre retour. A ce sujet, référez-vous au point 4.2 Assurance annulation

7. Programmes en option au cours du voyage

Au cours du voyage, il est éventuellement possible de s'inscrire à des manifestations, activités spéciales (plongée par exemple) ou des excursions locales (non comprises dans le cadre de ce voyage). Il n'est pas exclu que de telles manifestations ou excursions comportent certains risques ou des coûts supplémentaires. Vous assumez seul(e) la responsabilité de décider d'y participer.

Ceci implique aussi les nuitées qui ne sont pas incluses dans le forfait.

8. Prescriptions d'entrée, de visa et de santé

Vous êtes personnellement responsable de l'établissement ou de la prolongation des documents de voyage (passeport, CI), ainsi que d'une éventuelle demande de visa. Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation sont applicables.

Vous êtes personnellement responsable de l'observation des prescriptions d'entrée, de santé et de devises. Vérifiez avant le départ que vous emportez bien avec vous tous les documents requis.

En cas de refus d'entrée dans le pays, les frais de voyage de retour sont à votre charge.

9. Reconfirmation des billets d'avion

A ce jour, avec les billets électroniques, il n'y a pas besoin de reconfirmer les billets d'avion.

10. Chambre individuelle

La mandante ne peut donner aucune garantie en ce qui concerne les chambres individuelles pendant ce type de voyage et vous en informera (si c'est possible) du supplément à payer.

11. Voyage à thème "Nager avec les dauphins en liberté"

Lors de ce type de voyage, nous ne pouvons garantir les rencontres avec les dauphins à 100%, malgré que l'expérience nous a montré qu'aucun de nos voyages ne nous a privé de dauphins. Et nous leur laissons la liberté de nous surprendre.

Aucun dédommagement ou remboursement ne pourrait être prétendu si tel était le cas.

12. For juridique

Est uniquement à l'adresse de la mandante

13. Organisation

Voyage Delfinée - Delfine Francillon

Rue du Lac 138 – 1815 Clarens - Suisse